



## CONTRAT DE PRÊT D'INSTRUMENT MUSICAL – CLAUSES SPECIFIQUES

### Article 10 : Entretien des instruments à cordes

1. **Remplacement des cordes** : À la restitution de l'instrument, l'Emprunteur s'engage à remplacer toutes les cordes de l'instrument à cordes par des cordes neuves. Le coût de ce remplacement sera à la charge de l'Emprunteur.
2. **Nettoyage de l'instrument** : L'Emprunteur devra également s'assurer que l'instrument soit nettoyé avant la restitution. Ce nettoyage pourra être effectué par le professeur de musique de l'Emprunteur, qui en fournira une attestation écrite.
3. **Non-respect des obligations** : En cas de non-respect de ces conditions (remplacement des cordes et nettoyage), le Prêteur se réserve le droit de ne pas restituer la caution de l'Emprunteur.

### Article 11 : Entretien des instruments à vent (bois et cuivres)

1. **Entretien périodique** : L'Emprunteur est responsable de l'entretien périodique des instruments à vent (flûtes, clarinettes, saxophones, trompettes, trombones, tubas, etc.). Cet entretien doit être réalisé par un professionnel agréé.
2. **Justificatif d'entretien** : À la restitution de l'instrument, l'Emprunteur doit présenter une facture prouvant que l'entretien a été effectué dans les délais impartis. Cette facture doit attester qu'aucune usure excessive n'a été constatée sur l'instrument.
3. **Non-présentation de justificatif** : Si l'Emprunteur ne peut pas fournir cette facture, il est entendu qu'aucune restitution de la caution ne sera effectuée.

### Article 12 : Dispositions finales

Ces clauses spécifiques viennent compléter les articles précédents du contrat. En cas de contradiction entre ces clauses et les autres articles, les présentes clauses spécifiques prévaudront. L'Emprunteur reconnaît avoir pris connaissance de ces obligations et s'engage à les respecter pleinement.

Fait à Tournai en deux exemplaires, le .....

Signatures :

Le Prêteur

L'Emprunteur

Pour la Ville de Tournai (Conservatoire de musique)

Le Directeur Général, La Bourgmestre,  
Par délégation,

Adélaïde Wlomainck  
Directrice Adjointe du Conservatoire